



**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE FORESTIERE
MONT FORCHAT, VOIROUS, HERMONES**

ASLFVH

Thonon Agglomération

81, place de la Mairie
74550 PERRIGNIER

Contact mail : info@aslf.fr

Tel : 06 08 83 98 70

Site internet : <https://www.aslf.fr>

N° SIRET : 752 932 954 002



**Réunion d'information forestière à
Orcier. 7 Novembre 2022**

L'association Syndicale Libre du Mont-Forchat, des Voirons et des Hermones a accueilli 70 propriétaires forestiers ce lundi 7 novembre à la salle communale d'Orcier afin de présenter les actions qu'elle mène et les avantages pour les propriétaires adhérents. Le président de l'ASLFVH M BECHEVET a

présenté le rôle et les actions l'ASL, Thierry ADAM le directeur du service des eaux et de l'assainissement de Thonon Agglomération a présenté les liens entre forêt et eau potable. L'un des techniciens forestiers de l'ASLVFH Benjamin RICHARD et le technicien du CNPF Thomas LATHURAZ ont parlé des pratiques à respecter pour concilier production forestière et protection de la ressource en eau.

Origine de L'association Syndicale Libre du Mont-Forchat, des Voirons et des Hermones.

L'ASLFVH a été créée en 2012 suite à un constat réalisé par le Syndicat des eaux des Moises qui a montré que l'eau potable issue des captages en forêt était bien plus propre et moins coûteuse que l'eau pompée dans le Léman. Afin d'avoir une ressource en eau pérenne et propre à la consommation, une gestion forestière durable et rigoureuse doit être réalisée. La majorité des parcelles forestières autour de ces captages appartiennent à des propriétaires privés et sont de très petites tailles. Cela ne permet pas une gestion adaptée à l'exigence de la bonne filtration des eaux. Le choix de mettre en place une ASL sur le secteur a donc été pris afin que tous les

propriétaires peu importe la taille de leurs parcelles puissent se regrouper pour gérer leur forêt de façon durable.

Qu'est-ce qu'une ASL

De son nom complet Association Syndicale Libre de Gestion Forestière, c'est une association qui a pour objectif de regrouper des propriétaires forestiers sur un secteur donné afin de mutualiser la gestion et de rentabiliser la forêt. L'adhésion à une ASL est totalement volontaire et contrairement à d'autres entités de groupement de propriétaires, vous restez propriétaire de vos parcelles, votre accord vous sera redemandé avant chaque intervention dans l'une de vos parcelles.

Actions de L'ASL FVH.

Actuellement L'ASL FVH comporte 96 propriétaires qui ont volontairement fait adhérer 622 parcelles pour 163ha et leur périmètre s'étend du Lyaud jusqu'à Bons-en-Chablais sur environ 3200ha. De nouveaux propriétaires rejoignent régulièrement l'ASL afin que leurs parcelles soient gérées par un technicien forestier professionnel afin d'optimiser les coûts. Le technicien forestier s'occupera aussi de la mise en vente des bois lors des coupes et du suivi de chantier afin que la parcelle ne soit pas abîmée lors des interventions. Aussi, le fait de rejoindre L'ASL FVH et de suivre le cahier des charges pour l'exploitation permet d'obtenir un abondement de 15% sur le prix des bois. L'ASL FVH s'occupe aussi des plantations en conseillant sur les essences et travaux à réaliser et en recherchant des financements.

Avantages de la gestion durable.

Plusieurs techniques sont mises en place dans les parcelles afin de rendre la gestion la plus durable possible. Les coupes rases sont prohibées sauf en cas de risque sanitaire (scolytes par exemple). On favorise la gestion en futaie régulière (jardinage) afin d'éviter des plantations risquées (essences, dégâts des cervidés, sécheresse et coût important). Ne pas utiliser de produit phytosanitaire et utiliser uniquement des huiles biodégradables dans les machines pour éviter toutes pollutions sont au cahier des charges. De nombreuses autres techniques sont mises en place afin de garantir une production régulière tout en évitant au maximum l'impact sur l'environnement et en préservant la ressource en eau potable si précieuse ces dernières années.